

AR PREFECTURE

083-218301000-20190121-DELIB2019\_006-DE  
Regu le 28/01/2019



MAIRIE DE  
**PUGET-VILLE**

WISE PAR

SALMI Nadia, DGS, le 25/01/2019 à 11:23  
ALTARE Catherine, Maire de Puget Ville, le 25/01/2019 à 11:45

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-006**

Séance du 21 janvier 2019

---

**L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier 2019 à 18 h 30, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 27  
**Nombre de conseillers municipaux présents :** 19  
**Nombre de conseillers municipaux représentés :** 1  
**Nombre de conseillers municipaux absents :** 7  
**Nombre de votants :** 20  
**Date d'envoi de la convocation :** 11 janvier 2019  
**Ordre du jour affiché le :** 14 janvier 2019

---

**Présents :** ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, FROGER Geneviève, ZAMBOTTI Arlette, ALLHEILLY Pierre, BOURAGBA Nathalie, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, HADJAZI Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, TRUC MORELLE Stéphanie, REVEL Eric.

**Absent(s) ayant donné procuration :** PERELLI Raymond donne procuration à HADJAZI Abdelkader.

**Absent(s):** OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, MISTRAL Fabrice, CHABAUD Aurélien, INGARGIOLA Olivier, YVETOT Claire, DELEGLISE Maryse.

---

*Secrétaire de séance : FESTOU Françoise*

**SIVAAD : SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT POUR LA  
FOURNITURE ET SERVICE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE  
L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE, BIOLOGIQUE OU D'UN  
COMMERCE EQUITABLE**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I.1°, 67, 68, 78 et 80,

**CONSIDERANT** que la commune est membre adhérent du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var,

Après recensement des besoins exprimés par la commune, une procédure d'appel d'offres de fournitures courantes et service de denrées alimentaires pour 2019-2020 a été menée à bien, pour le compte de la collectivité, par le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD, 1 Place des Résistants – BP 11- 83140 SAINT MANDRIER.

Un représentant de la commune de Puget-Ville siège à cette commission d'appel d'offres.

Il revient aux membres de l'assemblée d'autoriser la signature des actes d'engagements et tous documents résultant de l'appel d'offres collectif selon le détail ci-dessous :

NOM et ADRESSE	FOURNITURES	Montant minimum Engagement annuel recensé en HT	Montant minimum Engagement annuel recensé TVA incluse
<b>Biocoop restauration</b> <b>Espace Activité Ste Anne</b> <b>ZE Avenue Marcel Dassault</b> <b>84 700 SORGUES</b>	Lot DB12 – épicerie « bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<b>Agribio Provence</b> <b>ZAC La Gueiranne</b> <b>La maison du Paysan</b> <b>83 340 Le Cannet des Maures</b>	Lot DB08 – produits en direct de producteurs fermiers « bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

## DÉCIDE

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des marchés issus de l'appel d'offres collectif, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés,

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits aux budgets de la commune pour les exercices 2019 et 2020.

Signé électroniquement le 25/01/2019 à 11:45  
par Catherine ALTARE  
Maire de Puget Ville



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié le :